

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **19 (1881)**

Heft 41

PDF erstellt am: **06.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-186563>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. —
six mois . . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . 6 fr. 60

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :

La ligne ou son espace, 15 c.
—
Pour l'étranger, 20 cent.

Lausanne, le 8 Octobre 1881.

Nous venons de recevoir un petit poème intitulé : *Davel*, qui est mis en vente au profit des vigneron grêlés. Ce travail, publié sous le voile de l'anonyme, a le double mérite de s'être inspiré d'une des gloires les plus pures de notre histoire nationale tout en venant en aide à bon nombre de nos concitoyens durement éprouvés. On lit avec plaisir ces quelques pages où l'on remarque des vers forts beaux, tels que ceux-ci.

Comme on voit dans les bois un chêne séculaire

Par la tempête foudroyé,

Cadavre aux bras meurtris étendu sur la terre

Et par les aquilons broyé,

Répandre sur le sol sa fertile glandée,

Chênes qui grandiront sous les feux de l'été;

Ainsi prit son essor, Davel ! ta grande idée

Et de ton noble sang, jaillit la liberté.

Qu'on nous permette néanmoins, de dire que nous avons éprouvé quelque surprise de ne pas trouver dans cet opusculé, dédié à nos vignerons grêlés, ce touchant incident des derniers moments de Davel, qui semble se lier si intimement au sujet traité par l'auteur :

La sentence souveraine, datée du 21 Avril avait fixé l'exécution au samedi 24. La veille, deux pasteurs allèrent annoncer la mort à Davel; il reçut avec joie cette nouvelle et les en remercia. Il désira dès lors être seul pour finir de se préparer à la mort, et passa la nuit fort tranquillement, au rapport de ses gardes. Comme cela arrive fréquemment dans cette saison si souvent fâcheuse aux agriculteurs, la nuit avait été froide: A son réveil, il s'en aperçut et dit aux personnes qui entrèrent dans sa prison, du même air qu'il l'aurait fait en se levant à Cully, dans sa maison : « Voilà une nuit qui aura fait du mal aux vignes et à nos pauvres vignerons de Lavaux. »

On voit par cette dernière pensée, donnée encore au peuple qu'il avait voulu secourir, que sa tranquillité d'âme était en même temps de la charité.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, qui s'est rendu dernièrement à Mont-sous-Vaudrey, auprès du Président de la république, a profité de son passage dans cette petite ville pour visiter les écoles. Un pauvre instituteur, M. Crétin, en recevant le ministre, a prononcé ce discours :

« Monsieur le ministre,

» Je suis heureux de la bonne fortune qui m'est donnée de vous recevoir dans mon école, et je regrette de n'avoir que quelques élèves à vous présenter. Je compte trente-trois ans de service, monsieur le ministre, et pendant tout ce temps mes efforts ont surtout tendu non seulement à donner l'instruction à mes élèves, mais surtout à faire de bons patriotes et des jeunes gens dévoués aux institutions de leur pays. Je me suis efforcé, depuis dix ans surtout, à développer chez eux l'enseignement civique et l'amour de la République, qui nous est chère à tous. Vive la République ! Vive M. Grévy ! Vive M. Ferry ! »

Ces quelques paroles ont sans doute été mûrement pesées par ce brave instituteur, et il n'en avait peut-être pas dormi la nuit précédente, tant il en était préoccupé. Il paraît néanmoins qu'il n'y avait pas encore assez réfléchi, témoin les réflexions suivantes qu'elles ont suscitées au *Figaro* :

Ainsi, M. Crétin, depuis trente-trois ans, s'est appliqué à faire des jeunes gens dévoués aux institutions de leur pays ; or, comme il s'est efforcé depuis dix ans surtout, à développer chez eux l'enseignement civique et l'amour de la République qui est chère à tous, il s'en suit qu'on peut demander quelles institutions, il prêchait pendant les vingt-trois autres années de sa direction. Avant 1870, les institutions étaient impériales : s'agit-il de celles-là ? De plus, depuis dix ans, il prêche l'amour de la République, tandis que si nous savons compter, la République date du 4 septembre 1870, soit onze ans. Qu'a donc fait M. Crétin pendant une année ?

Le *Siècle* a publié dernièrement de curieuses réflexions sous le titre : *Le malheur d'être beau*, dans lesquelles il démontre comme suit le triste sort qui est fait, en France, aux jeunes hommes bien constitués et doués d'avantages physiques.

« Un garçon arrivé à l'âge de 20 ans est-il beau, bien fait, taillé à souhait, vite l'Etat s'en empare. Pendant 5 ans le voilà son bien. De volonté, il n'en doit point avoir ; son unique droit est l'obéissance, son devoir est de se soumettre sans murmurer.

» Jaloux de sa supériorité physique, l'Etat l'habille d'une façon souvent grotesque, toujours déplaisante, parfois ridicule. On lui taille ses cheveux, on lui rase sa barbe, s'il en a ; on expose sa peau douce et rosée à un soleil brûlant ou à un froid intense, et son estomac à une répugnante alimentation.

» Au premier roulement de tambour qui trouble l'Europe, on l'expédie à la mort sans billet de retour. Bien mieux, s'il plaît aux arabes de déran-

ger des alfatiers espagnols, ou à un *mercante* tunisien de se faire assassiner, vite on l'embarque et on l'envoie faire connaissance avec les fièvres africaines, le scorbut, le choléra, la dissenterie et une foule d'autres maladies de même nature.

» Va, mon fils, cours au devant du trépas, tu as commis le crime d'être beau, tu mérites qu'on t'expose aux plus cruelles vicissitudes. Numérote soigneusement tes os pour t'y reconnaître au retour, car, entre nous, tu as grande chance de ne point rentrer au complet.

» Pendant ce temps l'Etat protège le malingreux, le dorlotte et le soigne. Il le dispense des fatigues du service et des corvées pénibles. Tandis que l'autre trime, va, vient, court, se fait estropier pour la patrie et n'amasse guère de mousse le long du chemin, notre mal tourné fait sa pelote et graisse ses tartines.

» Le beau garçon rentre à 25 ans dans ses foyers (quand il y rentre), croyant trouver sa promise fidèle et ses patrons bien disposés pour lui, et il trouve simplement sa place prise. Les contre-faits, pendant ce temps, ont accaparé les jeunes filles et les bons emplois. Ils ont fait souche de baneroches, de borgnes, de goîtreux, et orné notre patrie d'une légion de petits bossus qui, comme eux, seront inutiles au pays.

» Mais là n'est pas encore le plus extravagant de cette révoltante injustice. Pendant ces cinq ans de service, beau et brave garçon, la patrie, qui te prend ta force, ton temps, ton sang et ta vie, te donne-t-elle quelques droits en échange? — Non pas! — Elle t'enlève tout, jusqu'à tes droits de citoyen. Le peuple s'assemble dans ses commises. Il va décider de la grandeur du pays, voter la paix ou bien la guerre. — Toi, mon beau gars, écoute, considère et tais-toi; attends patiemment le verdict qui va peut-être te coûter un membre, ou qui pis, t'envoyer réfléchir sous terre, mais garde-toi de laisser paraître ton sentiment.

» Or pendant que tu es condamné au silence, que fait le mal bâti qu'on a déclaré impropre à servir la France? Ce mal tourné vote avec les autres citoyens. — Toi, mon brave camarade, toi qui souffres pour ton pays, tu n'as pas voix au chapitre; mais lui qui n'a rien à craindre peut décider de ta fortune et de ta santé. Si bien que s'il plaisait à tous ces nabots de s'entendre, ils pourraient, sans risquer leur peau, débarrasser la circulation de tous les gens bien bâtis, qui font ombrage à leurs dos contrefaits. Est-ce juste? je le demande. »

Un voleur de choux.

Un riche paysan des environs de Lausanne nommé Blanchard, possède un grand jardin potager à quelque distance de son habitation. On y remarque entre autre un carré de choux superbes. — Il y a une quinzaine de jours, Blanchard constata la disparition d'un certain nombre des plus belles têtes, et ses soupçons se portèrent immé-

diatement sur son voisin Toinon, un pauvre diable, père d'une nombreuse famille. En rentrant chez lui, il se dit : « Attends, mon ami Toinon, je vais te faire une bonne farce! » Et sachant fort bien que celui-ci ne se bornerait pas à ce larcin, il alla, à diverses fois et à la faveur de la nuit, se cacher derrière la haie de son jardin.

Un soir, vers les 10 heures, il vit arriver Toinon qui, après avoir regardé à droite et à gauche, coupa deux ou trois des plus beaux choux qu'il fourra vivement dans son sac. Au même instant, Blanchard franchit la haie en criant : « Je t'attrape, cette fois ! » Tu vas me suivre à la maison et nous verrons ce que nous aurons à faire !

Le pauvre Toinon tremblant de tous ses membres laissa tomber ses choux à terre. Blanchard les lui fit ramasser, le saisit au collet et l'emmena d'un bras vigoureux. Lorsqu'ils furent arrivés chez lui, il le fit asseoir dans un coin, avec les choux sur ses genoux. Puis il ouvrit un buffet d'où il tira un long couteau de boucherie, qu'il se mit à aiguiser avec le plus grand sang-froid.

Toinon, pâle comme un linge et comprenant toute la gravité de la situation, attendait ses derniers instants. Une sueur froide inondait son front.

Blanchard le laissa en proie à cette suprême angoisse pendant dix minutes. Et quand il eut fini d'aiguiser son couteau, il s'avança gravement vers la cheminée, y coupa un gros morceau de lard qu'il mit dans le sac de Toinon en disant : « Mon cher, pour que les choux soient bons, il faut du lard pour les cuire. Tiens, emporte moi cela, régale ton monde, et garde-toi d'y revenir !

Fantaisies Parisiennes.

Monsieur Cornouillet, Madame Cornouillet et Toto, leur illustre rejeton, avaient été au théâtre où ils avaient vu jouer un drame horrible : Un prince assassin qui réussit à faire condamner comme coupable un pauvre jeune homme innocent, par le seul fait que ce dernier avait été vu près de l'endroit où se trouvait la victime. Cornouillet en était tout « chose » ; ce premier acte lui revenait toujours dans la tête ; il en avait froid dans le dos.

Malgré lui, quand on fut rentré, ses regards inquiets fouillaient les coins obscurs. Est-ce qu'on savait?... Il y avait si peu de jours qu'il demeurait dans cette maison.

« Je ne veux plus aller au théâtre, dit-il le lendemain en se faisant la barbe, ça rend triste ! »

— Es-tu simple, répondit Adélaïde, sa femme ; tout ça, c'est des inventions !

Et Cornouillet, en se rendant à son bureau, se disait : « Possible ; n'empêche pas que ce pauvre jeune homme ne pouvait rien prouver ! »

Le soir, il rentra comme d'habitude ; il ouvrit la porte : personne. Mme Cornouillet était allée reconduire le jeune Toto à sa pension. Cornouillet était inquiet malgré lui. Toujours il pensait à ce satané drame. Il eut l'idée de sortir ; mais il se sentit pris de honte. C'était stupide ; il allait se le prouver à lui-même. La lampe à la main, il en aurait le cœur net.

Dans son enquête, il ouvrit une grande et sombre armoire, dont la porte craqua. Tout à coup il faillit lâcher sa lumière. Là bas, en haut, dans le coin ; il avait bien vu... Une tête, un crâne... avec deux trous à la place des yeux... Et il tremblait en avançant la main. Il aimait mieux prendre une chaise et monter pour voir de loin... A côté du crâne (car c'en était un), Cornouillet reconnut un assemblage d'os grêles qui représentaient un pied humain. Ce crâne n'était pas venu à cloche-